

## PROMESSE DE VENTE

Par les présentes,

Madame BILLAUD JACQUELINE NICOLE  
Demeurant 0015 15B LA PIMPARLIERE 23220 CHENIERS

Et Madame MME BILLAUD STEPHANIE FREDERIQUE  
Demeurant 0012 APT14 RUE DE BEAUSEJOUR 87000 LIMOGES

soussigné (es), promet (tent) et s'oblige (ent) à vendre au Département de la Creuse les immeubles désignés ci-dessous :  
Commune du BOURG D'HEM

		Référence cadastrale		Acquisition	
Sect.	N°	Lieu-dit ou Rue	Surf m <sup>2</sup>	Empr.m <sup>2</sup>	
B	197	LA LANDE	227		227
Total en m <sup>2</sup>					227

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant la somme décomposée comme suit :  
à savoir :

- Indemnité principale Emprise :  
 $0.31\text{€} \times 227\text{m}^2 = 70.37 \text{€}$

- Indemnité de réemploi  
 $20\% \times 70.37 \text{€} = 14.07 \text{€}$

- Indemnité d'éviction 559€/ha:  
 $0.0559\text{€} \times 227 \text{m}^2 = 12.68 \text{€}$

Total indemnités de réemploi : 97.13 €

Total à l'arrondi : ..... 100.....Euros

Le prix total pourra être modifié en plus ou en moins si la contenance de l'emprise, telle qu'elle sera calculée par un géomètre-expert, se trouve différente de la contenance sus-indiquée. Le prix sera payable après l'accomplissement des formalités de publication à la Conservation des Hypothèques et, s'il y a lieu, de radiations des privilèges et hypothèques inscrits.

Le soussigné maintient sa promesse de vente jusqu'au 31 juillet 2023 et s'interdit de vendre l'emprise concernée à qui que ce soit pendant ce délai.

Il autorise également le Département de la Creuse à prendre possession des terrains dès approbation de la promesse de vente par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Les lieux sont grevés des servitudes conventionnelles ci-après:

Le soussigné s'engage à livrer les immeubles libres de toute occupation.

### CONDITIONS PARTICULIERES

Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte notarié passé à la diligence de Me Carole GODARD VACHON devant Madame la Présidente, aux frais du Département.

Fait à CHENIERS, le 19/09/2023

Lu et approuvé  
BILLAUD Stéphanie  
*[Signature]*

LU ET APPROUVE  
Nom - Prénom  
Signature :

Lu et approuvé  
BILLAUD Jacqueline  
*[Signature]*

(En cas de copropriétaires – signature de tous les copropriétaires)